



Attention!

Voleurs de salaire

Coûteux
congé
de paternité **NON**

Conférence de presse du 18 août 2020

Exposé de Peter Schilliger, conseiller national PLR désigné, LU

Non à une nouvelle charge pour la collectivité

Les syndicats et les partisans du congé de paternité tentent de faire croire à la population que la politique familiale de la Suisse s'est arrêtée à l'âge de la pierre. Ils peignent le tableau d'une Suisse négligeant et abandonnant les familles. C'est le contraire qui est vrai. Aucun groupe de la population ne bénéficie d'un soutien public aussi fort que les familles, que ce soit sous la forme de subventions, d'allègements fiscaux ou encore de prestations d'assurances sociales.

Ce généreux "**package familial complet**" comprend: premièrement, des primes d'assurance-maladie réduites; deuxièmement, des subventions pour les crèches d'enfants; troisièmement, un système scolaire gratuit; quatrièmement, des allocations pour enfants; cinquièmement, une déduction fiscale générale pour les enfants; sixièmement, une déduction des frais de garde des enfants; septièmement, un congé de maternité; huitièmement – et c'est tout nouveau, car le Parlement l'a approuvé en décembre 2019 – 14 semaines de congé payé pour la garde d'enfants gravement malades (une prestation également financée par les APG!).

C'est une évidence, la palette des prestations en faveur des familles est aujourd'hui déjà très large. Elle est complètement financée par la collectivité, et cela bien que la décision de fonder une famille soit un choix strictement privé. Disons-le clairement: la naissance d'un enfant ne déclenche pas chez le père une perte de revenu qu'il faudrait compenser par une nouvelle assurance sociale. En revanche, le père a légalement droit à au moins quatre semaines de vacances payées par an. Il peut en prendre une partie après la naissance de son enfant. Il peut aussi à cet effet compenser des heures supplémentaires ou prendre un congé non payé.

En revanche, ce n'est pas l'affaire de la collectivité de financer une généreuse réglementation des vacances pour les pères. Les partisans du congé de paternité n'entendent d'ailleurs pas s'arrêter en si bon chemin: une initiative en faveur d'un congé parental de 30 semaines est en préparation. Le Parlement se mettra d'accord sur un contreprojet indirect de 20 semaines qu'il qualifiera comme de coutume de compromis équilibré. Pareilles revendications sont tout simplement excessives!

Pour toutes ces raisons nous devons dès à présent tracer une ligne rouge à ne pas dépasser. Je dis NON à ce coûteux congé de paternité!